

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yannick Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/19a94218b4ddba6dcf0c0c74>

Date d'obtention : 2024-08-16 18:00:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important d'accueillir de façon bienveillante la victime ou l'auteur qui vient parler à un adulte de la situation. Ensuite, l'intervenant désigné fait l'évaluation de la situation à l'aide de la grille, selon les aspects suivants: amorce, nature, intention et étendue. Il faut ensuite vérifier l'information auprès des autres personnes qui, selon le jeune, seraient au courant de la situation. À cette étape, nous complétons également la grille d'évaluation avec eux. Nous rappelons aux jeunes l'aspect de confidentialité et de ne pas ébruiter la situation, par respect de la vie privée.

L'intervenant, à ce moment, a suffisamment d'informations pour estimer si la situation pourrait être malveillante et de nature criminelle. Dans ce cas-ci, nous rencontrons l'élève, confisquons l'appareil. Lors de cette rencontre, nous lui expliquons que le service de police a été contacté et que les prochaines démarches se feront avec eux.

Dans le cas d'un acte impulsif, on rencontre les élèves, en utilisant la grille d'évaluation comme outil de repère. En tout temps, si l'intervenant soupçonne que les gestes sont de nature malveillante, nous contactons le plus tôt possible le policier communautaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est très important d'aller recueillir les faits en utilisant la grille d'évaluation et d'aller jusqu'au bout de l'amorce, de la nature, de l'intention et de l'étendue. Je retiens également qu'il est important d'utiliser les documents de la trousse sexto lorsqu'on n'est pas certain d'une démarche. Je retiens également l'importance de la collaboration et du rôle de chacun des intervenants. Le travail fait par les intervenants scolaires est important pour le service de police afin de bien intervenir.

Aussi, ne jamais regarder les photos

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois qu'il s'agit de l'étape où il faut distinguer s'il s'agit d'un acte impulsif ou bienveillant. Dans le doute, j'inviterai mon personnel à consulter les informations de la trousse et au besoin de communiquer avec la police sociocommunautaire de notre école.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

